



aide sociale et pension alimentaire envers un ascendant

Par **MAMY AD**, le **08/02/2010** à **17:04**

BONJOUR

je viens de recevoir des services de l'aide sociale du conseil général de mon département. une révision de l'obligation alimentaire envers ma mère ,qui est en maison de retraite depuis 2004

placement effectué par sa curatrice et elle même

en premier lieu nous n'avons pas payé d'obligation alimentaire durant l'épuisement de son patrimoine d'actifs

en 2006,un jugement (JAF) a été rendu pour une obligation alimentaire de 480€,reparti sur les 3 enfants ,en fonction des ressources de chacun.

donc après réception d'une révision de l'aide sociale en janvier 2010,une révision amiable est demandée par les services de l'aide sociale soit 600€au lieu de 480 €repartis sur les 3 personnes-si aucune solution amiable sur la totalité du montant demandé n'est obtenue les services sociaux saisiraient de l'affaire l'autorité judiciaire(nous avons 2 mois pour répondre)

PLUSIEURS QUESTIONS:

-est-il préférable de régler a l'amiable ou par voie de justice

(sachant qu'un premier jugement a été rendu)

-sachant également qu'il existe des maisons de retraite moins

chère(son placement ayant été effectué en 2005 avec la curatrice de l'époque et le propre argent de ma mère et qu'ils nous étaient impossible d'intervenir,elle avait demandé une maison très chère et très bourgeoise(depuis elle est passée sous tutelle)

Dans l'attente de vos avis merci d'avance

Par **MAMY AD**, le **10/02/2010** à **08:31**

SVP UN AVIS SUR MA QUESTION !!